



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du vendredi 26 août 2022

Le vendredi 26 août 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le jeudi 18 août 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Fatima GHADI.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, Mme Stéphanie BLONDEL, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN (à partir de 18h38), M. Eric MAQUET.

Représentés

Mme Cathy DELPLANQUE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Sébastien DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Sophie LEFEBVRE donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, M. Éric BRIDOUX donne pouvoir à M. Eric MAQUET, Mme Martine PINHEIRO donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE.

Absent excusé

M. Bertrand MERLIN (jusque 18h38)

Un enregistrement audio de la séance est effectué

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Mme Fatima GHADI est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est adopté.

1. [COMMANDE PUBLIQUE] Réhabilitation et création de deux logements (Attribution)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARE** les lots 02 « Charpente bois » et 08 « Plomberie-sanitaire » infructueux
- **DÉCLARE** les lots 02 « Charpente bois » et 08 « Plomberie-sanitaire » infructueux
- **ATTRIBUE** les autres lots comme suit :

Lot	Entreprise	Global (HT)
Lot 01 Démolition - gros œuvre	C4M SARL	20 807,81 €
Lot 02 Charpente bois	Infructueux	-
Lot 03 Couverture - Etanchéité	BSD COUVERTURE	26 992,40 €
Lot 04 Menuiserie extérieure	C4M SARL	15 614,32 €
Lot 05 Plâtrerie - Isolation - Faux-planfond	SAS LOGEMENT RENOV	28 660,80 €
Lot 06 Menuiserie intérieure	C4M SARL	22 662,13 €
Lot 07 Electricité - Ventilation - Chauffage	SAS DANIEL DEVRED	22 726,00 €
Lot 08 Plomberie - Sanitaire	Infructueux	-
Lot 09 Faïence	C4M SARL	2 339,45 €
Lot 10 Peinture - Revêtement de sol	SARL COLOR'IN	23 560,95 €
TOTAL		163 363,86 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de marché avec les entreprises susmentionnées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à un marché sans publicité ni mise en concurrence pour les lots 02 et 08 et conclure les contrats afférents
- **ÉTANT PRÉCISÉ** que Monsieur le Maire rendra compte des attributions en temps utiles lors d'une prochaine séance du Conseil municipal

18h30 – Arrivée de M. Bertrand Merlin.

2. [COMMANDE PUBLIQUE] – Création d'un sas et aménagement du parking de la salle des fêtes : Lot 08, Avenant 01

Considérant qu'il pourrait être opportun lors de l'aménagement du parking de la salle des fêtes de procéder à l'installation de candélabres solaires : l'éclairage solaire étant, en effet, reconnu pour sa qualité d'éclairage ainsi que sa faible consommation par utilisation d'énergie renouvelable.

Sur avis favorable de la commission MAPA, réunie en séance ce 22 août, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a conclu un avenant modificatif avec l'entreprise comme suit :

Montant du marché public :

- Montant HT : 290 968,14 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 5 501,68 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1,89 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 296 469,82 €

3. [COMMANDE PUBLIQUE] Extension - Restructuration du restaurant scolaire : Lot 01, Avenant 01 (Tranche ferme)

Considérant que pour permettre la bonne réalisation des fondations de l'extension prévue (tranche ferme), il s'avère nécessaire de procéder à modification des altimétries de fonds de fouilles ;

Sur avis favorable de la commission MAPA, réunie en séance ce 22 août, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a conclu un avenant modificatif avec l'entreprise comme suit :

Montant du marché public (Tranche ferme) :

- Montant HT : 277 702,00 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 7 920,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 2,85 %

Nouveau montant du marché public (Tranche ferme) :

- Montant HT : 285 622,00 €

4. [COMMANDE PUBLIQUE] Extension - Restructuration du restaurant scolaire : Lot 09, Avenant 01(Tranche ferme)

Considérant qu'il pourrait être opportun d'effectuer le remplacement de la production ECS par la mise en place d'un ballon thermodynamique avec appoint chauffage.

Sur avis favorable de la commission MAPA, réunie en séance ce 22 août, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a conclu un avenant modificatif avec l'entreprise comme suit :

Montant du marché public :

- Montant HT : 211 265,73 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 483,61 €

% d'écart introduit par l'avenant : 2,12 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 215 749,34 €

5. [COMMANDE PUBLIQUE] Mise en conformité de l'école F. Noël : Lot 01, Avenant 01 valant marché complémentaire

Considérant que pour permettre la bonne réalisation de ces travaux il s'avère nécessaire de réaliser des contre-poteaux et agrandir l'ouverture en hauteur avant installation des menuiseries extérieures ;

Sur proposition de conclure un marché complémentaire conformément à l'article R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Montant du marché public :

- Montant HT : 16 198,48 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 3 740,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 23,09 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 19 938,48 €

Sur avis favorable de la commission Mapa en date du 22 juin 2022 ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ADOpte** l'avenant n°1 précité, valant marché complémentaire, pour le lot n°01 « démolition - gros œuvre » avec la société C4M SARL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

6. [COMMANDE PUBLIQUE] Mise en conformité de l'école F. Noël : Lot 03, Avenant 01 valant marché complémentaire

Considérant que pour permettre une bonne sécurité des lieux, il s'avère nécessaire d'ajouter des volets roulants aux futurs châssis.

Sur proposition de conclure un avenant faisant office d'un marché complémentaire conformément à l'article R. 2194-3 du Code de la Commande Publique.

Montant du marché public :

- Montant HT : 12 656,14 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 712,06 €

% d'écart introduit par l'avenant : 13,52 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 14 368,20 €

Sur avis favorable de la commission Mapa en date du 22 juin 2022 ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ADOpte** l'avenant n°1 précité, valant marché complémentaire, pour le lot n°03 « menuiseries extérieures » avec la société C4M SARL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

7. [COMMANDE PUBLIQUE] Mise en conformité de l'école F. Noël : Lot 05, Avenant 01 valant marché complémentaire

Considérant que pour permettre la bonne réalisation de ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser une surépaisseur de chape de 17cm.

Sur proposition de conclure un avenant faisant office d'un marché complémentaire conformément à l'article R.2194-3 du Code de la Commande Publique.

Montant du marché public :

- Montant HT : 9 502,60 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 2 994,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 31,50 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 12 496,60 €

Sur avis favorable de la commission Mapa en date du 22 juin 2022 ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ADOpte** l'avenant n°1 précité, valant marché complémentaire, pour le lot n°05 « Carrelage » avec la société Carrobot C
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

8. [COMMANDE PUBLIQUE] Réhabilitation d'une maison en commerce + logement : Lot 02, Avenant 01 valant marché complémentaire

Considérant que pour permettre la bonne réalisation des fondations de l'extension prévue, il s'avère nécessaire d'ajouter une dalle basse portée sur longrines et micro-pieux. Ces prestations interviennent suite à une étude de sol effectuée sur la partie extension.

Sur proposition de conclure un avenant faisant office d'un marché complémentaire conformément à l'article R.2194-3 du Code de la Commande Publique.

Montant du marché public :

- Montant HT : 44 212,64 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 29 723,50 €

% d'écart introduit par l'avenant : 67,22 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 73 936,14 €

Sur avis favorable de la commission Mapa en date du 22 juin 2022 ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ADOPTE** l'avenant n°1 précité, valant marché complémentaire, pour le lot n°02 « gros œuvre » avec la société C4M SARL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

9. [COMMANDE PUBLIQUE] Réhabilitation d'une maison en commerce + logement : Lot 06, Avenant n°01

Considérant que pour permettre la bonne réalisation de ces travaux, il s'avère nécessaire de supprimer la lucarne existante et procéder au changement à neuf de celle-ci (zinc naturel). Ces prestations interviennent suite au diagnostic visuel (avec prise de photos) de l'entreprise Farasse Toiture constatant une dégradation de la lucarne.

Sur avis de la commission MAPA en date de ce 22 août, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a conclu un avenant modificatif avec l'entreprise comme suit :

Montant du marché public :

- Montant HT : 30 157,55 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 362,06 €

% d'écart introduit par l'avenant : 4,52 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 31 519,61 €

10. [COMMANDE PUBLIQUE] Réhabilitation d'une maison en commerce + logement : Lot 11, Avenant n°01

Sur proposition de conclure un avenant afin d'ajouter une climatisation réversible en lieu et place des radiateurs électriques. Considérant que cette solution est moins énergivore et utilise une ressource biorenouvelable (air) :

Montant du marché public :

- Montant HT : 9 089,70 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 7 002,75 €

% d'écart introduit par l'avenant : 77,04 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 16 092,45 €

Sur avis favorable de la commission Mapa en date du 22 juin 2022 ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ADOpte** l'avenant n°1 précité, valant marché complémentaire, pour le lot n°11 « ventilation – chauffage - plomberie » avec la société CVCA énergies
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

11. [COMMANDE PUBLIQUE] Acquisition d'une chargeuse pour les services techniques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'acquérir une chargeuse pour les services techniques
- D'accepter l'offre de la société AMG pour un montant de 29 500 € TTC.

12. [FINANCES LOCALES] Dispositif d'aide à la rénovation des façades d'habitation

Sur demande de renouvellement de la subvention accordée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide de 3 476 € à Madame Laurent Béatrice pour la requalification de la façade de l'immeuble situé au n°6 de la rue de Douai
- **FIXE** la durée d'amortissement de cette aide à une année.

13. [FINANCES LOCALES] Acceptation d'un leg

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de l'acceptation du leg de Madame Odette Bonnel d'un montant total de 35 571,52 €.

14. [FINANCES LOCALES] CAF - Prestation de Service

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De renouveler la convention avec la CAF relative à la Prestation de Service et concernant le périscolaire, l'extrascolaire et l'Aide Spécifique Rythme Educatif (ASRE)
- D'instituer trois tranches tarifaires comme suit :
 - Inférieur ou égal à 400
 - De 401 à 600
 - Supérieur à 600

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le renouvellement, signer la convention ainsi que tous documents afférents à la présente décision.

15. [FINANCES LOCALES] Subvention aux associations

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE**

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association l'Olympique Sensée
- D'accorder une subvention de fonctionnement de 380 € à l'association Les Dynamix

16. [FINANCES LOCALES] Fonds de concours 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'affecter en section d'investissement le fonds de concours communautaire 2022 pour 63 547 € selon le plan de financement ci-après présenté dans le cadre des travaux de création de jardins collectifs

		Financeurs	Financement	
			Montant de la subvention	% (dépenses estimées)
Création de jardins	176 748,30 €	Département - Renaturation	60 000,00 €	32,07%
Maîtrise d'œuvre	10 347,55 €	Douaisis Agglo - FDC 2022	63 547,00 €	33,96%
		Total subvention	123 547,00 €	66,03%
		Commune	63 548,85 €	33,97%
TOTAL	187 095,85 €	TOTAL	187 095,85 €	100,00%

- De mettre en réserve en réserve une enveloppe de 56 453,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dressant les modalités de répartition du fonds de concours communautaire pour l'année 2022 ainsi que tout autre document et/ou acte utilise au parfait accomplissement de la présente décision.
- De préciser que la présente décision abroge la délibération n°2242 en date du 1^{er} juin 2022

17. [FINANCES LOCALES] Budget principal - Décision modificative n°2

Invité à délibérer ;

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 55 242,10 € en section d'investissement.

18. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Cession par la Commune des parcelles D759 et D 760

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver la cession des parcelles D 759 et D 760
- D'approuver le montant de la soulte compensatoire de 7 525€.
- De charger l'office notarial de Maître BLANPAIN et GORFINKEL, domicilié à ARLEUX, d'accomplir les formalités.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaire à l'accomplissement des présentes décisions.

19. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Renforcement incendie avenue de la Gare

Vu la déclaration préalable, référencée DP 059 015 22 O 0005, dans le cadre de la mise en place d'un laboratoire de boucherie sis 26 avenue de la Gare (parcelles cadastrées B 2082 et B 2083).

Vu l'avis défavorable rendu le 19 mai 2022 par les services du SDIS pour insuffisance des équipements de défense incendie existants : la distance entre le dernier équipement étant trop importante par rapport au volume nécessaire projeté ;

Vu l'arrêté défavorable de ladite déclaration préalable en date du 17 juin 2022.

Considérant que l'installation d'un nouvel hydrant au niveau du 22 avenue de La Gare est préconisé par le SDIS pour renforcer le réseau ;

Après mise au vote à main levée ;

	Participation de la Commune à moitié de la dépense	Prise en charge de la dépense totale par la Commune
POUR	23	3
CONTRE	0	0
ABSTENTION	0	0

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE**

- de contribuer à hauteur de 50 % du montant total TTC de 4 875.64 € soit 2 437.82 € TTC

- de préciser qu'il sera effectué remboursement de la somme susmentionnée à l'entreprise BEEF TO BEEF sur présentation de la facture acquittée

20. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Dénomination des rues du lotissement Stempniak

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de nommer

- La voie n°1 « rue du grèbe huppé »
- La voie n°2 « rue du martin pêcheur »



21. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Acquisition HLL 13, chemin de la Rivière du Moulin

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'acquérir le bien sis Chemin de la Rivière du Moulin (n°13)
- De fixer le prix d'acquisition à 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

22. [URBANISME] HAMEL - Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET un avis favorable** sur l'arrêt projet de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de HAMEL.

23. [DIVERS] 30 millions d'amis convention 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De reconduire les partenariats avec la Fondation 30 million d'Amis et l'association l'Etoile de Lili pour l'année 2022
- D'approuver en ses termes la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'Amis comme annexée (Annexe A)
- D'approuver en ses termes la convention de partenariat avec l'association l'Etoile de Lili comme annexée (Annexe B)
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire

24. [INTERCOMMUNALITE] GrDF - Compte Rendu de l'activité de la concession 2021

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu d'activité de concession de GrDF pour l'année 2021.

25. [DIVERS] Questions diverses

- a) M. BEAUCHAMP interpelle l'Assemblée quant à l'alarmante période de sécheresse rencontrée actuellement qui, couplée à de forte pluviométrie, aboutira des sinistres dont inondations. Il souhaiterait savoir si un travail a déjà été mené sur le patrimoine bâti de la Commune et s'il pourrait être menée des actions – notamment au travers du plan local d'urbanisme – pour favoriser et inciter la récupération des eaux pluviales.

Monsieur le Maire informe que quelques actions ont d'ores et déjà été menés sur la Commune telle que la création d'îlots de fraîcheur (Lotissement les Berges du Canal) ou l'installation d'un récupérateur aux ateliers municipaux (20 000 litres). Une réflexion plus globale devrait quant à elle débiter dans les prochains jours via le Scott Grand Douaisis.

- b) M. MAQUET souhaiterait qu'une réflexion de gestion du stationnement aux carrefour de la rue Simone Veil et de la rue André Joseph Leglay puisse être menée. En effet, al reprise d'activité du 747b par l'organisation de loto conduit à un stationnement anarchique qui entravent les trottoirs et contraignent les piétons et autres usagers fragiles (enfants à vélos) à emprunter la route.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre va être organiser avec le propriétaire avec incitation d'utiliser le parking de la salle de sports en amont. Début septembre les travaux de création d'un trottoir protégé devraient démarrer pour sécuriser notamment la circulation des enfants se rendant à l'école F. Noël.

**Vu, le secrétaire de séance,
Mme Fatima GHADI**

Les membres du Conseil Municipal,

VANDEVILLE Bruno	MORY Laurence
GIBERT Serge	LAURENT Laëtitia
POPULAIRE Jean-Louis	GLABIEN Arnaud
CRAYE Jean-Paul	MARCHISET Géraldine
SIX Bertrand	DE GUBERNATIS Philippe
VALETTE Ludovic	PANNECOCKE Laëtitia
BLONDEL Stéphanie	BEAUCHAMP Charles
COQUELLE Gilles	MERLIN Bertrand
MAQUET Eric	